



la CGT trésor Corse du Sud

Février 2007

SPECIAL NOTATION Infos et conseils pratiques

La section CGT 2A vous propose quelques conseils et informations sur la notation, toujours utiles même si votre entretien a déjà eu lieu.

Tout d'abord les chiffres de l'EKM (enveloppe capital mois) en Corse du Sud :

Pour les agents de catégorie C, le solde 2006 est d'1 mois, 1 mois ayant été attribué sur la réserve pour satisfaire un recours en CAP locale.

Sur 114 agents à noter, il y a 109 agents apportant (c-à-d agents à noter hors agents à l'échelon terminal de leur grade au 31/12/06), et 106 agents pouvant consommer (agents apportant hors agents à échelons à durée fixe au 31/12/06).

L'enveloppe capital mois 2007 est de 100 mois (90% des agents apportant + solde 2006 + 1 mois de la réserve nationale).

22 agents pourront bénéficier d'une réduction de 3 mois, 34 d'une réduction d'un mois.

Pour les agents de catégorie B, le solde 2006 est de 2 mois.

Sur 73 agents à noter, il y a 53 agents apportant, et 45 agents pouvant consommer.

L'enveloppe capital mois 2007 est de 49 mois.

11 agents pourront bénéficier d'une réduction de 3 mois, 16 d'une réduction d'un mois.

Qui est noté ?

La notation 2006 concerne tous les agents en activité pendant au moins 3 mois en 2006, y compris les stagiaires s'ils ont effectué 3 mois de stage pratique. La note est attribuée au titre du corps, grade et échelon détenus au 31 décembre 2006, sous réserve d'avoir exercé les fonctions de son corps de notation pendant au moins 3 mois.

Les agents mutés en 2006 sont notés et évalués par leur supérieur hiérarchique au 31/12/2006, sous condition d'avoir eu 3 mois d'activité dans leur nouveau poste ou service.

De l'entretien à la validation sur EDEN

L'agent est convoqué 48 h à l'avance, par écrit ou par mail.

Ainsi que le stipule l'instruction, **l'entretien de notation se tient entre le notateur et le noté, sans présence d'aucun tiers**. Si cette règle n'est pas respectée vous pouvez refuser l'entretien.

La notation 2007 porte sur la manière de servir 2006 ; aucun fait survenu en 2007 ne doit y être évoqué.

Il ne peut être fait mention ni des absences pour congés de maladie, ni des activités syndicales des agents.

De même, il ne peut être reproché à un agent son temps partiel, son travail doit être évalué en fonction de son temps de présence.

La fiche de notation (avec tableau synoptique, note et écart de note), doit être présentée à l'agent en même temps que le compte-rendu d'évaluation.

L'agent prend connaissance du compte-rendu d'évaluation sur EDEN, commente et valide sous 8 jours. Si vous avez validé sans avoir pu enregistrer votre commentaire il est possible de demander le déverrouillage auprès du Service du Personnel.

Après notation du TPG, vous disposez à nouveau de 8 jours pour valider.

Vous disposez alors de 2 mois pour formuler un recours.

Les objectifs :

L'instruction précise que les objectifs peuvent être quantitatifs ou qualitatifs. Lorsque les objectifs de l'année écoulée sont atteints, voire dépassés, et que la qualité du travail est reconnue il semble logique de se voir attribuer une bonification.

Si tel n'est pas le cas, et plus généralement si vous vous estimez injustement noté, vous avez toujours la possibilité de former un recours dans un délai de 2 mois après validation de la notation sur EDEN.

Il ne faut pas oublier que la notation entraîne dans son sillage l'avancement accéléré (ou ralenti !) ; en effet une fois remplies les conditions statutaires de grade et d'échelon, ce sont les agents les mieux notés qui sont sélectionnés sur les tableaux d'avancement, au détriment d'agents plus anciens. Quant à ceux qui se voient appliquer une note négative ou même la note d'alerte, ils en sont écartés. Même schéma pour la liste d'aptitude !

Si l'on considère l'arbitraire qui est parfois de mise dans certaines évaluations-notations, l'avancement de carrière, seule garantie d'une augmentation de salaire des agents, tient vraiment à peu de chose.

Dans le contexte actuel de réflexion gouvernementale sur la suppression de la notation, faisant suite à la récente déclaration du ministre à ce sujet, les élus CGT en CAP Centrale du 9 janvier 2007 ont exprimé leur inquiétude :

« Bien qu'hostiles au système en place, cette annonce ne nous satisfait pas. L'absence de cadrage national qu'entraînerait la suppression de la notation serait la porte ouverte à l'arbitraire et remettrait en cause les principes du statut du fonctionnaire. Les élus CGT n'ont eu de cesse de dénoncer les effets pervers de la réforme évaluation/notation. Le constat que nous en faisons aujourd'hui confirme nos craintes. Plus que jamais nos collègues se trouvent être mis en concurrence dans leurs activités professionnelles cassant logiquement les notions d'esprit d'équipe et de solidarité nécessaire selon nous pour exercer nos missions. » (disponible ainsi que d'autres infos sur le site de la CGT Tresor <http://www.tresor.cgt.fr/>)

N'ayant pas encore d'élus en CAP locale, la section CGT de Corse du Sud vous invite à contacter ses représentants pour toutes questions que vous vous posez.

Fabienne COLONNA DE LECA Perception d'EVISA fabienne.colonnadeleca@cp.finances.gouv.fr

N'hésitez pas à faire valoir vos droits !

Solidaire, pas solitaire : c'est ça le syndicat CGT.

Alors, je me syndique...

Nom :Prénom :

Adresse administrative :

E mail :

Grade :Temps partiel : Date :

Signature,

